



Association québécoise des professeurs de français

---

2095, rue Frank-Carrel, bureau 222 Québec QC G1N 4L8 | Téléphone : 418 683-0947 | 1 800 267-0947 | Télécopieur : 418 527-4765

Québec, le 3 mai 2010

Bonjour,

Comme vous le savez, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu à l'Auberge du Lac Saint-Pierre le samedi 1<sup>er</sup> mai. Les membres étaient appelés à venir se prononcer sur une proposition du conseil d'administration de l'Association concernant la rupture des liens unissant l'AQPF et les Publications Québec français. Cette proposition a été acceptée par la majorité des membres présents.

### **Rappel du contexte**

De 1971 à 1986, la revue *Québec français* était la revue de l'Association québécoise des professeurs de français. En 1986, les Publications Québec français sont devenues une corporation, soumise à la loi sur les compagnies. Cette loi stipule entre autres qu'une assemblée générale doit être convoquée annuellement afin de présenter, d'une part, les états financiers (article 98) et, d'autre part, d'élire les membres du conseil d'administration (article 181). D'ailleurs le chapitre V des règlements des Publications Québec français réaffirme ces obligations. Or le dernier procès-verbal qui fait foi d'une assemblée générale des Publications Québec français date de 2001.

Lors des deux dernières assemblées générales annuelles de l'AQPF (2008 et 2009), il a été rappelé au directeur de la revue qu'il fallait qu'une assemblée générale annuelle soit tenue pour permettre aux membres, qui paient la revue à même leur cotisation annuelle à l'Association, de donner leur point de vue sur les orientations de la revue et sur les choix éditoriaux faits, en plus de prendre connaissance des états financiers et d'élire les membres du conseil d'administration.

À l'occasion d'une rencontre du conseil d'administration des Publications Québec français le 12 décembre dernier, à laquelle j'ai participé, la décision de tenir une assemblée générale le 20 février 2010 a été prise. Cependant, une discussion a eu lieu sur les membres qui devaient y être invités. En effet, l'article 2.1 des Publications Québec français stipule qu'est admissible comme membre de la corporation (et donc convoqué à l'assemblée générale annuelle) toute personne :

- a) qui œuvre au bénéfice de la revue *Québec français* et
- b) possède la qualité de membre de l'Association québécoise des professeurs de français (A.Q.P.F.).

Du côté des Publications Québec français, on restreint cette définition aux seuls membres des équipes de rédaction de la revue (environ douze personnes) alors que du côté du conseil d'administration de l'AQPF, on ouvre cette définition à tous les collaborateurs, qu'ils écrivent occasionnellement ou non dans la revue. Cette définition inclut également pour nous les collaborateurs qui coordonnent certaines sections de la revue, comme les pages réservées à l'AIRDF, par exemple, et pourrait même, à la limite, inclure tous les membres de l'AQPF, qui sont abonnés à la revue.

Malgré plusieurs discussions, échanges téléphoniques et courriels, entre le 12 décembre et le 20 février dernier, les Publications Québec français ont tenu une « assemblée générale annuelle » le 20 février à Montréal en ne convoquant que les membres des équipes de rédaction et les membres du conseil d'administration dont je fais partie avec Godelieve De Koninck, responsable des Cahiers de l'AQPF. Voyant cette fermeture, le conseil d'administration de l'AQPF a demandé un avis juridique et signifié ensuite aux Publications Québec français que cette assemblée générale était considérée nulle et non avenue parce qu'elle ne respectait pas les règles élémentaires de la démocratie. Du 20 février au 12 mars, d'autres échanges ont eu lieu entre le directeur de la revue et moi ou Madame De Koninck pour tenter de régler ce litige, mais sans succès.

### **Des enjeux considérables, une décision réfléchie**

Le 5 avril, un avis de convocation à une Assemblée générale extraordinaire vous a été envoyé afin de vous prononcer sur une proposition du conseil d'administration de votre association pour rompre les liens qui nous unissaient jusqu'ici avec les Publications Québec français. Nous avons laissé, dans la proposition même, la porte ouverte aux négociations entre le 5 avril et le 1<sup>er</sup> mai, mais nous n'avons reçu aucun message en ce sens des Publications Québec français. Une lettre signée par les membres des équipes de rédaction a par contre été envoyée aux membres de l'AQPF avec le dernier numéro de la revue, qualifiant notre proposition de « puérule » et les raisons qui la motivent de « tatillonnes ». Sachez que cette décision a été soupesée avec sérieux et attention par le conseil d'administration de l'AQPF et qu'elle n'a pas été facile. Nous reconnaissons la qualité de la revue *Québec français* et le travail des équipes de rédaction. Cependant notre association est une organisation démocratique qui souhaite des partenaires qui partagent ses convictions et ses valeurs. Force nous est donc d'admettre que c'était la seule décision à prendre dans les circonstances. À l'assemblée générale extraordinaire de samedi dernier, après une mise en contexte d'une quinzaine de minutes et une période de discussion et de questions d'environ quarante-cinq minutes, le vote a été pris et les deux tiers des membres présents nous ont donné raison.

### **La suite**

Votre abonnement à la revue *Québec français* prendra fin avec l'échéance de votre actuelle adhésion annuelle à l'AQPF ; vous recevrez donc les numéros prévus jusqu'à la fin de votre abonnement. Lors de votre renouvellement d'adhésion à l'AQPF, votre cotisation sera réduite puisqu'elle ne comprendra plus l'abonnement à la revue Québec français. Le nouveau montant

de la cotisation reste à déterminer. À partir de ce moment-là, vous devrez vous abonner vous-mêmes à la revue si vous souhaitez la recevoir.

Quant aux Cahiers de l'AQPF, ils paraîtront sans doute dans le prochain numéro de *Québec français* puisque nous avons une entente avec les Publications Québec français, mais ils devront être repensés pour l'automne. Une chose est certaine, ils continueront d'être publiés, sous une forme ou une autre, parce qu'ils sont votre voix. Je vous invite donc à continuer de faire parvenir vos articles (coups de cœur, réflexions, prises de position, bons coups, expérimentations, etc.) à Godelieve De Koninck qui est responsable de ces Cahiers.

Malgré cet épisode malheureux qui nous a passablement occupés dans les derniers six mois, votre conseil d'administration n'a pas négligé ses responsabilités. Il a poursuivi ce pourquoi vous l'avez élu : continuer à faire de l'AQPF une association dynamique et engagée entre autres à défendre et à promouvoir l'enseignement et l'apprentissage du français. D'ailleurs, un conseil d'orientation suivait l'assemblée générale extraordinaire samedi et s'y sont dégagées plusieurs idées fort intéressantes et stimulantes pour l'avenir. Nous vous les présenterons à l'automne, à notre rendez-vous annuel, lors de notre congrès qui se tiendra à la fin octobre à Saint-Hyacinthe. D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous une belle et bonne fin d'année scolaire !

Cordialement,

Suzanne Richard, présidente